



Saint Maurice, le 7 mars 2016

CODE du TRAVAIL POURQUOI MANIFESTER ce 9 mars 2016 ?

58% DES FRANÇAIS ONT UNE BONNE OPINION DE MACRON



Parce qu'il en va de votre emploi à tous ainsi que de vos conditions de travail.

A ce jour, 21 organisations de la jeunesse (syndicats et associations), et les centrales syndicales CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL appellent au retrait de cette loi et à participer à la manifestation du 9 mars 2016. **RESISTONS et PRENONS NOTRE AVENIR EN MAIN !!**

Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées	En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire	Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail	Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos.
Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu	Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine	Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi	Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées
Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats	Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques	Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié	Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour
La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi	La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information	Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum	Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h (ou 46h)

Manifestation nationale du 9 mars 2016 à 12h30

(devant le Medef, 55 avenue Bosquet 75007) **puis à 14h** (place de la République)

Union Locale CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - ulcgtivry@ulcgtivry.fr - marc.boulkeroua@libertysurf.fr Fédération CGT des sociétés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 case 421 - <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>